

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 18/10/2021

COVID-19 – PORT DU MASQUE

Restons vigilants !

Depuis le 26 septembre dernier, le département du Nord est passé sous le seuil d'alerte fixé à 50 cas positifs à la Covid-19 pour 100 000 habitants. L'objectif collectif est aujourd'hui de maintenir cette dynamique favorable. La vaccination et le respect des gestes barrières restent essentiels pour lutter efficacement contre l'épidémie de Covid-19 et continuer de voir la situation sanitaire s'améliorer.

Dans ce contexte favorable, **le préfet du Nord a décidé de supprimer l'obligation de port de masque dans le rayon de 50 mètres :**

- des marchés, braderies, brocantes, vides-greniers et autres ventes au déballage, ainsi qu'à l'intérieur de ceux-ci, qu'ils se tiennent dans des espaces couverts ou en plein-air ;
- des entrées des centres commerciaux les samedis et dimanches ;
- des entrées des établissements scolaires et universitaires ;
- des entrées des lieux de culte aux jours et heures de la tenue des offices et cérémonies ;
- des stations et lieux d'arrêt des transports collectifs de voyageurs.

Jusqu'au 15 novembre inclus, le port du masque reste obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus :

- dans les files d'attente de toute nature ;
- à l'occasion de tout regroupement de plus de 10 personnes sur la voie publique et les espaces ouverts au public ;
- dans les zones piétonnes, permanentes ou temporaires, les samedis et jours d'événements particuliers ;
- dans les espaces réservés aux spectateurs des enceintes sportives de plein air ;
- dans les fêtes foraines.

Les plages, parcs et jardins ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque.

Nous savons compter sur la responsabilité et la vigilance de chacun !

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex